

CONTRIBUTION DU DEPUTE BALARABE ADOUL RAHIM AU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

Contexte et présentation du processus de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger

Situé en Afrique de l'ouest, entre le Maghreb et l'Afrique noire, le NIGER est un pays continental avec un climat tropical sec de type sahelo-saharien. Il couvre une superficie de 1.267.000 km pour une population de 8.299.600 habitants en 1991 (10.790.352 résultats provisoires RGP 2001).

Dans le cadre de l'enquête du PADEM effectuée de 1990 à 1993 en milieu urbain et rural, il ressort que 5.269.300 personnes soit 63% (c'est à dire près de deux nigériens sur trois) vivent en dessous du seuil de pauvreté et 2.824.800 personnes soit 34% (une personne sur trois) vivent en dessous du seuil d'extrême Pauvreté.

Depuis 1993, aucune enquête de ce type n'a été réalisée, mais il semble que la situation s'est fortement dégradée. Les différents rapports sur le développement humain (RNDH) révèlent du point de vue de l'indice de pauvreté humaine dans lequel se trouve la population nigérienne. Il était de 64,31% en 1997, 66,73% en 1998, 62,16% en 1999.

Il faut aussi rappeler qu'au cours des dix dernières années, le Niger a connu une de crises socio-politiques :

- Une conférence nationale souveraine ;
- Quatre républiques ;
- Deux coups d'Etat ;
- Deux régimes militaires ;
- Deux rébellions armées au Nord et à l'Est du pays ;

Face à cette situation décrite le gouvernement du Niger s'est engagé dès le milieu des années 90 à faire de la stratégie de développement humain durable, un axe de politique de développement économique et social.

En 199, les autorités ont initié l'élaboration et mise en œuvre d'un important programme cadre de lutte contre la pauvreté(PCLCP) puis une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) préparée dans le contexte des pays pauvres très endettés(PPTE).

Expérience du Niger en matière de stratégie de réduction de pauvreté.

Evaluation du processus

- Lien entre le parlement et la société civile
- Lien entre le parlement et les niveaux subnationaux

Introduction

La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) a été adoptée par le gouvernement en janvier 2002 et approuvée par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale en février 2002. son élaboration a pris le relais des exercices de planification qui se sont tenus jusqu'à une époque récente au Niger et des documents cadres de politique économique qui ont accompagné les programmes d'ajustement structurel. La démarche de la SRP est caractérisée par son originalité qui réside dans la systématisation du processus participatif, la prise en considération de la pauvreté comme point focal de l'analyse à travers ses multiples dimensions et la cohérence des objectifs retenus avec les programmes d'action adoptés lors des différents sommets mondiaux sur le développement.

La SRP poursuit l'objectif de croissance durable réductrice de la pauvreté, à travers des engagements et des dispositions regroupés autour de ces quatre axes stratégiques à savoir :

- La croissance économique durable ;
- Le développement des secteurs productifs ;
- Le développement des services sociaux d'accès universel ;
- La promotion d'une bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la décentralisation.

Bien que l'Assemblée Nationale du Niger soit informée du développement de la formulation du programme de la lutte contre la pauvreté, son degré d'engagement dans le processus est des plus négligeables. Seuls quelques deux (2) ou trois (3) Députés sur les quatre vingt trois (83) que compte l'Assemblée Nationale ont assisté à la formulation et au séminaire de validation du DSRP (document de stratégie de réduction de la pauvreté). Ce qui fait que l'écrasante majorité des parlementaires ne connaissent virtuellement rien ni du DSRP (Banque Mondiale) ni du Programme National nigérien de la lutte contre la pauvreté.

Après la validation et l'approbation de la Banque Mondiale du Programme nigérien de lutte contre la pauvreté en février 2002, le Ministre des finances a présenté le

document à l'Assemblée Nationale suivi de débats. C'est à partir de ce moment que l'Assemblée Nationale a commencé à prendre des initiatives avec la création d'un comité composé de quatre députés dont un représentant de chacun des quatre groupes politiques représentés à l'Assemblée Nationale. Ce comité est chargé de l'implication des parlementaires dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Ceci dit alors :

- Qu'est ce que c'est que la SRP ?
- Quels sont les principes fondamentaux qui la sous tendent ?
- Quels sont les objectifs visés à travers cette stratégie ?

I – La SRP : Définition principes et objectifs

1. La SRP est une démarche qui reflète un large consensus sur le processus à mettre en œuvre afin que les interventions effectuées au niveau du pays, ainsi que les concours des partenaires au développement soient plus efficaces en vue de réduire durablement la pauvreté. La SRP constitue le cadre de référence de toute la politique du pays.

2. Les principes fondamentaux de la SRP

- La prise en compte du genre dans tous ces aspects.
- La redéfinition des rôles des différents acteurs (Etat, population, Société civile, Secteur privé et partenaires au développement)
- La promotion d'une bonne gouvernance.

3. Les objectifs sont de deux ordres

L'objectif principal visant l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en ramenant leur nombre à au moins 50% d'ici l'an 2015, et

Les objectifs spécifiques dont entre autres :

- Une croissance économique durable et soutenue
- Le développement des secteurs productifs et de la sécurité alimentaire
- Le développement des services sociaux de base et enfin le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la bonne gouvernance et la décentralisation.

II- Rapport entre le parlement et la société civile

Aussitôt mis en place, le comité a organisé un atelier le 24 mai 2002 avec le concours de NDI à l'intention des parlementaires pour comprendre la démarche et le contenu du document. Après des débats parfois passionnés, l'atelier a recommandé qu'en vertu de la séparation des pouvoirs consacrée par la constitution nigérienne et des dispositions de l'article 80 de notre loi fondamentale, le rôle de l'Assemblée se limitera au suivi-évaluation et contrôle. Pour mener à bien cette tâche l'implication de tous les acteurs est plus que nécessaire. Conformément aux recommandations de

cet atelier le comité a orienté ses regards en direction de la société civile. Ce qui s'est traduit par :

- La réalisation et à la diffusion de deux pièces théâtrales radiophoniques en langues nationales à l'attention de la société civile avec pour thème : rôle du Député dans la SRP.
- L'animation d'un débat radiophonique d'une durée de deux heures regroupant deux Députés dont un de la majorité et un de l'opposition ainsi que quatre acteurs de la société civile, (un représentant des jeunes, un représentant des Associations de Défense des Droits de l'Homme, un représentant du collectif des ONG, un représentant des organisations des consommateurs).
- La présentation d'une émission radiophonique en français avec appels des auditeurs sur le thème : le budget national instrument de lutte contre la pauvreté.

Bien que la télévision et la presse écrite seront utilisées, la campagne sera concentrée aux débats sur les radios nationales, régionales et communautaires.

A cela il faut ajouter les séries des questions orales, et interpellations, le vote des lois de règlement 98-99 et 2001 qui sont des moyens très efficaces de contrôle de l'action gouvernementale, ainsi que les multiples ateliers organisés à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale et ouverts aux acteurs de la société civile, dans le but de créer un réel partenariat entre ces deux groupes dont la complémentarité sera bénéfique à tout point de vue.

III- Rapport entre le parlement et les niveaux subnationaux

Les Députés et les Conseillers locaux sont tous élus au suffrage universel direct. Ils incarnent la légitimité populaire. Cependant leurs rôles ne sont pas identiques. Le Député est national, il vote les lois, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Il bénéficie de l'initiative de lois concurremment avec le gouvernement. Quant au conseiller régional ou local, il siège au conseil de la région ou de la commune, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement et du budget de la collectivité. Ses compétences s'arrêtent au niveau régional ou local.

Le Député siège aussi au conseil régional ou local avec voix consultative, il peut être élu pour diriger le conseil cumulativement avec son titre de parlementaire.

Pour parachever le processus démocratique en cours, le gouvernement a initié une loi créant les Communes, leurs compositions et limites, leurs compétences et leurs ressources. Après le vote et l'adoption de cette loi le 11 juin 2002, deux cent soixante cinq (265) communes ont vu le jour. Il ne reste plus qu'à organiser les élections locales et mettre en place les différents conseils dans le cadre de la décentralisation prônée par la SRP en vue d'une meilleure gouvernance (4^e axe stratégique).

En attendant ces élections, une phase test de pré-communalisation est entrain de se dérouler dans une dizaine de localités de notre pays avec l'appui des bailleurs de fonds notamment le PNUD.

Le programme de mise en œuvre de la SRP s'effectue à travers l'exécution du programme spécial du Président la République et les politiques sectorielles des différents ministères techniques. Comme prévu dans le dispositif institutionnel, de la SRP, les préfets président les comités régionaux et les Sous-préfets ou Maires (nommés) les comités sous régionaux.

Le groupe de parlementaires travaillant pour le compte de l'Assemblée Nationale a effectué dans quatre des huit régions du NIGER une mission de contrôle de l'action gouvernementale dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Sur les sites et autour des activités retenus, les Députés ont organisé de véritables consultations publiques. Ce face à face entre Députés et la population en présence des autorités administratives et coutumières est un exercice périlleux surtout dans un contexte démocratique et multipartiste.

L'approche participative et le caractère dynamique ou évolutif du document trouvent en effet toute leur pertinence. A la différence de certains pays où le document de la SRP a été présenté sous forme de loi programme votée et adoptée comme telle, au Niger il est sous forme d'un document devant être mis à jour tous les ans et révisable tous les trois ans. Vous trouverez ci-joints les résultats atteints dans les services sociaux notamment l'éducation et la santé ainsi que les montants dépensés par secteur.

Une relecture de la SRP est présentement en cours car le document présente des faiblesses :

- la non prise en compte du genre dans toute sa dimension,
- le manque de stratégie propre de développement rural,
- la délicate question d'insertion des jeunes et de l'emploi ainsi qu'une réévaluation des sources de croissance.

Un forum de la SRP est prévu en juin pour engager un dialogue de politique avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux sur la pertinence de notre stratégie. L'objectif visé est la recherche d'un financement additionnel.

Les communes créées n'étant pas encore fonctionnelles, nous ne pouvons que dégager des pistes de réflexion en vue de susciter les débats sur les rapports entre les Députés et les élus locaux dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP.

L'information et la formation des Députés dans le but de sensibiliser les conseillers locaux sur la question demeurent un élément capital.

- Quelle méthode d'approche utiliserait le Député pour aller en direction des élus locaux ?
- Comment susciter un changement de mentalité au niveau des autorités locales et des conseillers élus pour l'acceptation du Député comme partenaire et non adversaire ?
- Comment aboutir à la création d'une chaîne de confiance entre les différents intervenants.

- Comment les élus locaux peuvent solliciter le concours du Député (qui a l'initiative des lois) en cas de difficulté sur le terrain ?

Conclusion

Les rapports des Députés avec les élus locaux seront certainement plus détendus quand on sait que la démarche adoptée aura permis une internationalisation et une appropriation de cette stratégie par les différents acteurs.

Les techniciens du secrétariat permanent de la SRP sont à pied d'œuvre pour la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation basé sur des critères de performance incluant les différents intervenants.

Pour notre part au parlement nigérien, nous avons la claire conscience que le succès de la lutte contre la pauvreté nécessite la participation active de tous les acteurs : exécutif, parlement, élus locaux, société civile, université, population et autres partenaires au développement, car la pauvreté n'est pas une fatalité.

NB : Vous avez en annexe trois tableaux sur les indicateurs de développement des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que les réalisations du Programme spécial du Président de la République.

Tableau 1 : Indicateurs de développement du secteur de l'éducation

| Education | Situation de référence 2001 | Objectif 2002 | Réalisation 2002 |
|--|-----------------------------|---------------|------------------|
| Taux brut de scolarisation primaire | 37,3% | 40% | 41,7% |
| Taux brut de scolarisation primaire en zones rurales | 32% | 34% | 38,1% |
| Taux brut de scolarisation des filles | 29,6% | 32% | 33,3% |
| Taux d'admission en première année du primaire | 40,1% | 42,4% | 49,8% |
| Taux d'achèvement du primaire | 23,7% | 24% | 25,% |
| Taux de survie dans le primaire | 54% | 56% | 57% |

Source : Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation.

Tableau 2 : Indicateurs du développement du secteur de la santé

| Santé | Situation de Référence 2001 | Objectif 2002 | Réalisation 2002 |
|--|-----------------------------|---------------|------------------|
| Taux de couverture sanitaire(0-5 km) | 47,6% | 47,6% | 47,6% |
| Taux d'immunisation contre la rougeole | 52,75% | | 48% |
| Taux de prévalence du Sida | 1,4% | 0,70% | 0,87% |

Source : Ministère de la Santé Publique et de lutte contre les endémies

Tableau 3 : Les réalisations du programme spécial du Président en 2002

| Volets | Prévisions | Réalisations | Taux en % |
|-------------------|------------|--------------|-----------|
| Cases de santé | 955 | 943 | 99,4 |
| Equipements | 955 | 544 | 56,9 |
| Infirmiers | 955 | 727 | 76,1 |
| Classes | 1000 | 992 | 99,2 |
| Equipement | 1000 | 442 | |
| Enseignants | 1000 | 472 | |
| Mini-barrages | 48 | 46 | 95,8 |
| Seuils d'épandage | 43 | 42 | 97,7 |
| Puits Pastoraux | 119 | 119 | 100 |
| Puits Villageois | 117 | 108 | 92,3 |
| Forages | 18 | 18 | 100 |
| Puits maraîchers | 30 | 32 | 106 |

Source :Présidence de la république